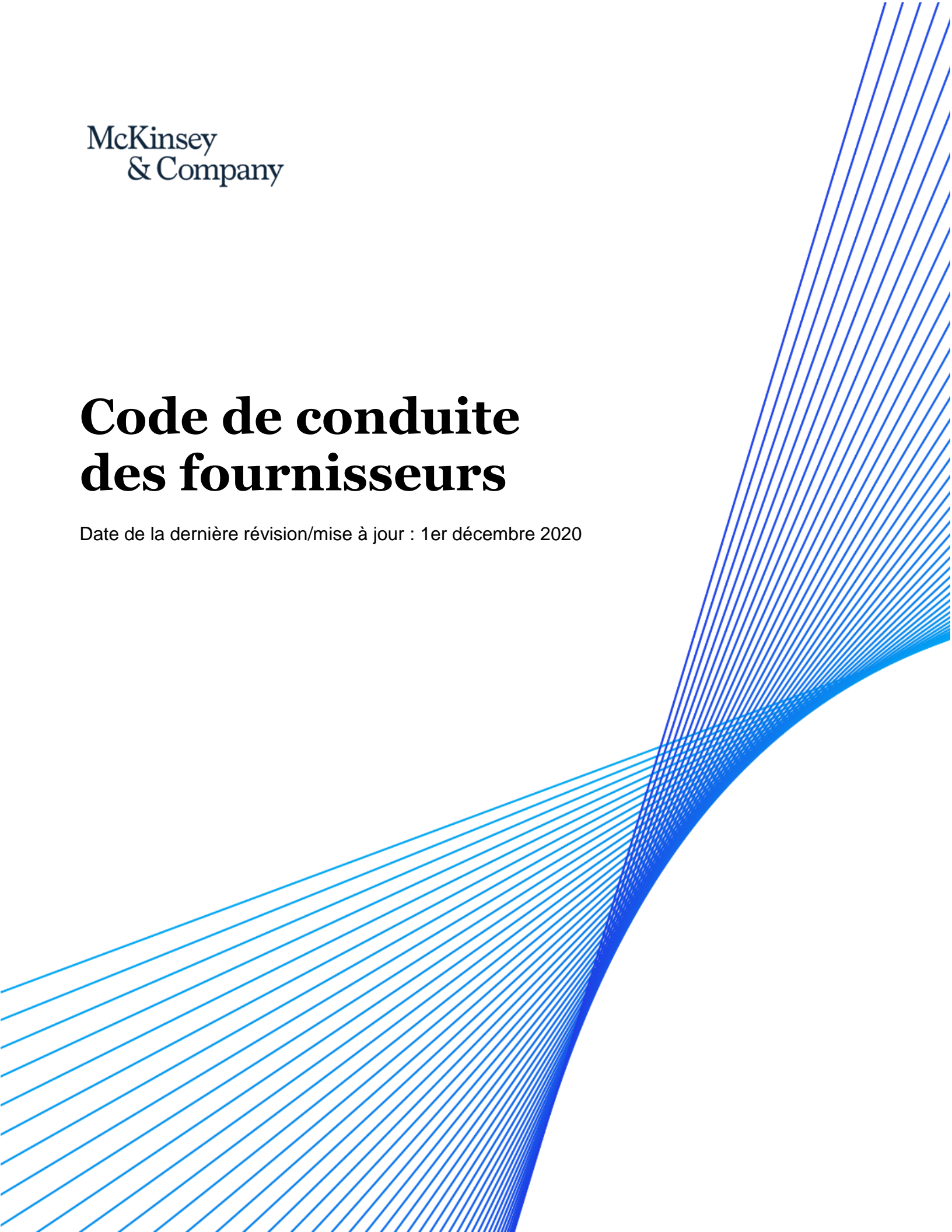


McKinsey
& Company

Code de conduite des fournisseurs

Date de la dernière révision/mise à jour : 1er décembre 2020



Code de conduite des fournisseurs

Introduction

McKinsey & Company (« McKinsey ») est engagée envers les standards d'intégrité et de responsabilité sociale les plus élevés, et attend de tous ses fournisseurs de produits et services (les « Fournisseurs ») qu'ils aient, ou prennent, un engagement similaire. Le Code de conduite des fournisseurs de McKinsey (le « Code ») décrit les attentes de McKinsey en ce qui concerne la façon dont ses fournisseurs doivent mener leurs activités. McKinsey attend de ses Fournisseurs qu'ils agissent dans le respect du Code, et exige au minimum qu'ils se conforment aux lois et réglementations applicables dans les régions où ils exercent leurs activités, tout en faisant preuve d'ouverture et de coopération auprès des organismes de réglementation chargés de l'application des lois et réglementations en question. En cas de divergence entre les attentes définies dans le Code et la législation locale, les fournisseurs doivent suivre ces attentes dans les limites du droit applicable local.

Présentation

Le Code reflète les valeurs de McKinsey et énonce ses attentes envers ses fournisseurs en ce qui concerne les domaines suivants :

1. Éthique et intégrité
2. Confidentialité et sécurité des données
3. Inclusion et diversité
4. Emploi et conditions de travail
5. Bien-être, santé et sécurité
6. Environnement

Code de conduite des fournisseurs

Éthique et intégrité

McKinsey est engagée envers les standards éthiques les plus élevés et envers le respect de toutes les lois, règles et réglementations applicables. Nous exigeons notamment de nos fournisseurs qu'ils respectent les standards suivants :

Lutte contre les pots-de-vin et la corruption

Les fournisseurs doivent respecter pleinement les exigences de toutes les lois applicables contre les pots-de-vin et la corruption (par exemple, la Foreign Corrupt Practices Act (États-Unis), ou la Bribery Act (Royaume-Uni)).

Cadeaux et divertissements

Les fournisseurs ne doivent ni offrir ni accepter de cadeaux visant à obtenir des avantages indus ou à influencer en la faveur d'un fournisseur, de McKinsey (par exemple, les employés de McKinsey et les membres de leurs familles et associés) ou de toute tierce partie. On entend par cadeaux tout avantage, frais, commission, dividende, liquide, pourboire, service ou incitation.

Non-représailles contre les signalements

McKinsey attend de ses fournisseurs qu'ils disposent d'une politique et d'un processus de signalement des préoccupations concernant le lieu de travail. Cette politique et ce processus doivent être transparents et compréhensibles, et protéger des représailles les personnes qui y prennent part et qui effectuent des signalements.

Confidentialité et sécurité des données

McKinsey exige de ses fournisseurs qu'ils protègent la vie privée des personnes et la sécurité des actifs et informations confidentiels.

Actifs et informations confidentiels

Les fournisseurs doivent protéger les actifs et informations confidentiels de McKinsey et de ses clients. Ils doivent concevoir et maintenir des processus afin de fournir des protections adéquates pour ces informations.

Données personnelles et confidentialité

McKinsey exige de ses fournisseurs qu'ils protègent les données personnelles, conformément au droit local applicable. L'utilisation, l'accès et la divulgation des données personnelles fournies par ou au nom de McKinsey doivent s'effectuer uniquement tel qu'autorisé par l'accord avec le fournisseur.

Inclusion et diversité

McKinsey promeut une culture inclusive. Nous croyons que la diversité doit être célébrée, et que la discrimination sous toutes ses formes ne saurait être tolérée.

Non-discrimination et diversité sur le lieu de travail

Les fournisseurs doivent respecter l'ensemble des lois applicables sur la discrimination à l'embauche, les pratiques en matière d'emploi et le harcèlement et les représailles.

McKinsey attend de ses fournisseurs qu'ils favorisent un environnement de travail exempt de discrimination, de harcèlement, de maltraitements et de toute autre forme d'abus en raison, y compris mais sans s'y limiter, de l'âge, de la validité, des origines sociales ou ethniques, du genre, de l'identité de genre, de la nationalité, de la race, de l'orientation sexuelle, du statut marital, du statut parental, de la grossesse, des convictions politiques, des croyances religieuses, de l'appartenance à un syndicat ou du statut de vétéran.

Diversité chez les fournisseurs

L'un des composants de l'engagement de longue date de McKinsey envers la promotion de la diversité et de l'inclusion est la promotion active de relations avec des entreprises diverses et sous-représentées dans son processus d'approvisionnement et de sourcing stratégique. McKinsey recherche des fournisseurs qui accordent la même importance à la diversité dans leurs propres chaînes d'approvisionnement et soutiennent les objectifs de McKinsey en ce qui concerne la diversité chez les fournisseurs. McKinsey attend de ses fournisseurs qu'ils : (i) recourent à des processus de recherche et d'évaluation qui soient à la fois impartiaux et transparents, (ii) s'assurent que leurs équipes d'approvisionnement donnent aux entreprises diverses, de façon proactive, un accès juste aux appels d'offre et (iii) dans la mesure du possible, cherchent et fournissent activement aux fournisseurs divers des opportunités de participation aux opportunités commerciales.

Emploi et conditions de travail

En tant que participant au Pacte mondial des Nations Unies, McKinsey soutient la Déclaration universelle des droits humains et la déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail. McKinsey

s'efforce d'adhérer aux principes définis dans ces normes et attend de ses fournisseurs qu'ils fassent de même.

Esclavage moderne/Traite humaine

McKinsey ne tolère aucune forme d'esclavage, de travail forcé ou de traite humaine. McKinsey exige de ses fournisseurs qu'ils respectent l'intégralité des exigences légales applicables en matière d'esclavage, de travail forcé et de traite humaine (par exemple, le Modern Slavery Act de 2015 (Royaume-Uni)) et attend d'eux qu'ils adoptent les pratiques nécessaires au respect de telles lois.

Travail des enfants

McKinsey ne tolère pas le travail des enfants, sous quelle forme que ce soit. Les fournisseurs doivent agir dans le respect de toutes les lois relatives à l'âge minimal d'admission à l'emploi pour chaque poste, incluant toute loi relative à l'emploi, l'apprentissage et les stages des jeunes et des étudiants.

Droits humains

McKinsey ne tolère aucune violation des droits humains quelle que soit leur forme. McKinsey attend des ses fournisseurs qu'ils adoptent des pratiques permettant de maintenir un environnement de travail respectueux et sûr. McKinsey attend des ses fournisseurs qu'ils ne tolèrent aucune violence, menace, punition corporelle, contrainte morale, violence verbale, comportement irrespectueux ou harcèlement de toute sorte.

Droit du travail

Les Fournisseurs doivent se conformer au droit local applicable sur les salaires et le travail. McKinsey attend de ses fournisseurs qu'ils donnent à leurs employés un certificat de salaire compréhensible et dans les meilleurs délais, incluant des informations suffisantes pour vérifier la rémunération adéquate de leur travail. Tout recours à des travailleurs temporaires, détachés ou à la sous-traitance doit être conforme au droit local.

Bien-être, santé et sécurité

McKinsey attend de ses fournisseurs qu'ils mettent en œuvre de bonnes pratiques de santé et de sécurité dans l'ensemble de leurs activités commerciales.

Santé et sécurité

Les fournisseurs doivent respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de santé et de sécurité. McKinsey attend de ses fournisseurs qu'ils adoptent des pratiques de réduction des risques de santé et de sécurité, de

soutien de la prévention des accidents et permettant d'assurer un environnement de travail sûr pour tous les employés.

Environnement

McKinsey est engagée à réduire l'impact de ses activités sur l'environnement naturel et à collaborer avec ses fournisseurs pour qu'ils fassent de même.

Empreinte environnementale

Les fournisseurs doivent être en conformité avec l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière d'environnement. McKinsey attend des fournisseurs qu'ils traitent la question de leur risque et impact sur l'environnement. McKinsey attend des fournisseurs qu'ils mesurent, gèrent et traitent les questions relatives à leur consommation d'énergie et à leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Et, le cas échéant, McKinsey attend de ses fournisseurs qu'ils mesurent et réduisent les déchets et le gaspillage de l'eau dans leurs opérations.

Conformité au Code

Violations

Les fournisseurs sont tenus d'informer McKinsey dans les meilleurs délais de toute violation juridique, du présent Code ou de toute autre politique de McKinsey.

Les fournisseurs doivent transmettre à McKinsey, si la loi les y autorise, toute assignation à comparaître, demande réglementaire, requête médiatique ou toute autre demande concernant McKinsey émanant d'une tierce partie.

Pour signaler une violation autres informations, veuillez envoyer un email à optimize_helpdesk@mckinsey.com (supervisé 24 heures sur 24, 5 jours par semaine). McKinsey préservera la confidentialité des informations fournies, à condition que cela n'entrave aucune enquête et que la loi l'y autorise.

Droits de McKinsey

McKinsey se réserve les droits ci-après pour assurer et faire respecter les dispositions du Code par ses fournisseurs.

Sélection des fournisseurs

McKinsey évaluera la conformité au Code des fournisseurs lors du processus d'évaluation et de sélection des fournisseurs, ou sur demande de McKinsey.

Évaluation des fournisseurs

Lors du processus de certification des fournisseurs, ces derniers devront compléter un questionnaire d'auto-évaluation sur la conformité au Code. Il pourra être demandé périodiquement aux fournisseurs qu'ils réaffirment leur conformité au Code. Sur demande, le fournisseur donnera des informations écrites sur ses politiques et pratiques relatives à la conformité au Code. McKinsey s'engage à collaborer avec les fournisseurs pour améliorer leur performance dans les domaines abordés dans le présent Code, et attend des fournisseurs qu'ils acceptent de collaborer avec McKinsey pour traiter ensemble les questions et sujets applicables.

Violations et résiliation

Le Fournisseur devra s'assurer que ses sous-traitants, le cas échéant, sont en conformité au Code et reconnaît qu'il est responsable des violations commises par ses sous-traitants. En cas de non conformité au Code ou de violation de celui-ci, McKinsey pourra donner au fournisseur une opportunité raisonnable de répondre par des actions correctives proposées, sauf en cas de violation grave ou irrémédiable, ou en cas de violation de la loi. McKinsey peut suspendre ou mettre fin à sa relation avec le fournisseur et/ou divulguer la question aux autorités compétentes en cas de violation de la loi.

Ordre de préséance ; Modifications du Code

Le Code n'a pas vocation à remplacer, et ne remplace aucune loi applicable, ou toute clause d'un contrat conclu entre McKinsey et un fournisseur. Dans la mesure où un conflit existe entre le présent Code et toute loi applicable ou toute clause de contrat, la loi applicable ou le contrat l'emportent. McKinsey se réserve le droit de mettre à jour ou de modifier les exigences du Code.

Date d'adoption initiale : 25 octobre 2018

Date de la dernière révision/mise à jour : 1er décembre 2020